DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME COMMUNE DE MONTPENSIER

Envoyé en préfecture le 04/01/2024 Recu en préfecture le 04/01/2024

Publié le 04/01/2024



ID: 063-216302406-20231215-DCM20231215_2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers: 9

Présents : 8 Votants : 9

DELIBERATION N°DCM20231026_2

OBJET: DECISION MODIFICATIVE N°2 – VIREMENT DE CREDITS - EXERCICE 2023

L'an deux mil vingt-et-trois et le vingt-et-un décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montpensier dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur David DESPAX, Maire.

Date de la convocation : 11/12/2023

PRESENTS: M. David DESPAX; M. Saïd MOURTADA; Mme Amandine LOPEZ; M. Corentin AYGLON; Jean-Luc TIXIER; M. Damien PETIT; Mme Claudine HUGUET; Mme Bernadette FRANCES.

ABSENT EXCUSE: M. Florian CHANET qui a donné procuration à Madame Amandine LOPEZ.

Madame Claudine HUGUET a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de voter une décision modificative au Budget Primitif 2023 car il manque des crédits en section de fonctionnement aux chapitres 012 « personnel », 67 « charges exceptionnelles », 73 « impôts et taxes » et en section d'investissement au chapitre 21 « immobilisations corporelles ».

Il manque 273,00 € au chapitre 012. Deux dépenses aux chapitres 67 et 73 n'avaient pas été prévues au budget primitif, d'une part le solde de garantie de recettes à hauteur de 1.000,00 € à imputer au compte 678, et d'autre part la restitution à la trésorerie de la somme de 1.268,00 € relative à des exonérations et dégrèvements dont ont bénéficié certains contribuables sur les taxes locales.

En section d'investissement, une dépense non prévue à hauteur de 2.452,54 € sera à réaliser pour le remplacement d'un poteau à incendie défectueux.

Monsieur le Maire propose de créditer les chapitres déficitaires par un virement de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits au Budget Primitif 2023 suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

c-61524	Entretien bois et forêts (abattage arbres)	- 1.085,00 €
c-022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 1.456,00 €
c-6413	Traitements bruts agents non titulaires	+ 273,00 €
c-678	Autres charges exceptionnelles	+ 1.000,00 €
c-7391178	Restitution produit taxes locales	+ 1.268,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

c-2156	Matériel et outillage d'incendie	+ 1.000,00 €
c-2315	Immobilisations en cours – installations techniques	- 1.000,00 €



Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme, le 27 décembre 2023 SIGNE ELECTRONIQUEMENT PAR LE MAIRE **David DESPAX**